

Je suis accuser à tort d'un délit de fuite

Par brucebruce, le 15/07/2010 à 09:04

Bonjour,

Je suis poursuivi depuis le 3 mars 2010 pour un délit de fuite après avoir accroché une voiture. Pour moi je n'ais eu aucun accrochage et je n'ais aucun dégât sur mon véhicule lorsque la gendarmerie m'as contacté le 3 mars pour m'expliqué les faits, il m'ont dit que la personne qui leur à donné mon numéro de téléphone n'était autre que le nouveaux compagnon de mon ex femme avec qui j'ai de très gros problèmes depuis 4 ans maintenant « menace chantage harcèlement et je me suis même fait agresser par deux fois par cette même personne mon ex femme à emménager à 350 mètres de mon domicile en septembre dernier et depuis ce temps ma vie et celle de ma famille est devenu un vrai calvaire aujourd'hui je sais ce que je risque pour un délit de fuite je ni les faits depuis tout ce temps et j'ai demandé une expertise mais rien ne ce fait et la personne qui ce serait fait accrocher à réparer son véhicule.

Je ne sais plus que faire pour m'en sortir pouvez vous m'aider par avance merci